



SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT
CONFÉDÉRATION SUISSE
CONFEDERAZIONE SVIZZERA
CONFEDERAZIUN SVIZRA

Rapport de monitoring NEM

3^e trimestre 2005

Répercussions de l'exclusion du régime de l'aide sociale
dans le domaine de l'asile des personnes frappées d'une
décision de non-entrée en matière entrée en force

Berne-Wabern, janvier 2006 (révision mars 2006)

Rapport sommaire – 3^e trimestre 2005

1. Augmentation du forfait au titre de l'aide d'urgence rétroactivement au 1^{er} janvier 2005

Vu l'évolution des coûts dans le domaine de l'aide d'urgence, le Conseil fédéral a décidé, le 1^{er} mars 2006, d'augmenter de 600 à 1800 francs le forfait alloué au titre de l'aide d'urgence, et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2005. Le présent rapport tient compte de cette décision dans la présentation des coûts. Selon la nouvelle clé, les cantons obtiennent, pour le troisième trimestre 2005, 1'040'400 francs au titre de l'aide d'urgence, soit 693'600 francs de plus que ce qui avait été initialement prévu. Ainsi, les indemnités fédérales versées par la Confédération pour le troisième trimestre couvrent-elles les frais d'aide d'urgence encourus par les cantons (coûts de structure non compris), soit 1'181'109 francs pour les personnes frappées d'une décision de NEM rendue sous le régime de la nouvelle législation. Le déficit des cantons est ainsi ramené à 115'000 francs (en tenant compte des 26'000 francs d'indemnité versés pour l'exécution du renvoi). Le montant initialement prévu aurait engendré un déficit de 808'000 francs environ. Pour la période couvrant les six trimestres du 1^{er} avril 2004 au 30 septembre 2005, les indemnités versées par la Confédération (indemnités versées au titre de l'exécution du renvoi comprises) excèdent les frais d'aide d'urgence des cantons de 978'000 francs. Si le forfait n'avait pas été augmenté, les cantons auraient eu à déplorer un déficit de quelque 1,26 millions de francs pour ladite période. Les coûts de structure invoqués par les cantons ne sont pas pris en considération dans ces calculs.

2. Décisions de NEM entrées en force au 3^e trimestre 2005 : observations

Nombre de personnes avec décision NEM : 578 décisions de non-entrée en matière (NEM) sont entrées en force au cours du trimestre sous revue, portant à 5'670 le nombre de décisions NEM entrées en force depuis le 1.4.2004. Le nombre de décision NEM entrées en force a constamment diminué depuis le 2^{ème} trimestre 2004. Alors que le nombre de décision NEM entrées en force avait passé de 646 au 1^{er} trimestre 2005 à 642 au 2^{ème} trimestre 2005, la baisse du nombre de décisions entrées en force s'est accélérée au 3^{ème} trimestre 2005: - 10 % par rapport au trimestre précédent.

Décisions de NEM aux CERA et dans les cantons : 69 % des 578 décisions NEM entrées en force au 3^e trimestre 2005 ont été notifiées dans un centre d'enregistrement, contre 31 % dans les cantons. Sur ces 578 décisions, on en dénombre 324 (56 %) entrées en force au niveau des CERA ; autant de dossiers dont l'attribution aux cantons n'a été que virtuelle (et non physique) dans la perspective de l'exécution d'un renvoi. Dans le même temps, 44 % des décisions ne sont entrées en force qu'après l'attribution des intéressés aux cantons (254 décisions concernées). Le rapport était le même au trimestre précédent. Enfin, cédant 26 % sur un trimestre, le nombre de renvois exécutés au niveau des CERA (51 contre 69 trois mois plus tôt) affiche une perte de vitesse plus nette que le nombre de décisions entrées en force par trimestre.

Profils des personnes concernées : Les moins de trente ans et les célibataires restent largement surreprésentés dans les effectifs NEM, puisqu'ils comptent, comme au trimestre précédent, pour trois quarts des décisions entrées en force au 3^e trimestre 2005. En termes de répartition par genre, les hommes représentent toujours 83 % des effectifs NEM. Évolution linéaire aussi du côté des mineurs (essentiellement des mineurs accompagnés), qui représentent le 15,2 % des personnes (contre 13,7 % au trimestre précédent). Quant à la répartition par nationalités, les effectifs surreprésentés demeurent, là encore,

constants, les ressortissants serbes et monténégrins conservant la pôle position (qui voient leur proportion inchangée à 17,3 %), les ressortissants géorgiens, bulgares, turcs, nigériens, algériens, guinéens et bosno-herzégoviniens suivant en bonne place au classement des dix premiers pays de provenance. À noter également, au classement, la forte baisse des personnes originaires de Russie et de Macédoine, qui cèdent leur place aux nationaux irakiens et camerounais. Enfin, une personne sur six dissimule son identité et sa nationalité est inconnue.

3. Bénéficiaires de l'aide d'urgence

Nombre de bénéficiaires de l'aide d'urgence : Le nombre de personnes frappées d'une décision de NEM dans le cadre du *nouveau régime* (NR) ayant sollicité des prestations d'aide d'urgence a à nouveau augmenté durant le trimestre actuel, passant à 830 personnes (contre 727 au trimestre précédent).

Rappelons que les 4'990 personnes *anciennement soumises au régime transitoire* (RT) ne sont comptabilisés dans les chiffres de monitoring que depuis le 1^{er} trimestre 2005, puisque les cantons pouvaient, pour ces personnes, continuer de facturer les forfaits d'aide sociale ordinaires jusqu'au 31.12.2004. De ces 4'990 personnes, 1067 (soit 21 %) comptaient encore au nombre des bénéficiaires d'une aide d'urgence au cours de la période sous revue.

En prenant en considération les personnes soumises *au régime transitoire* et celles soumises *au nouveau régime*, le nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide d'urgence s'élève ainsi à 1897 personnes au 3^e trimestre, contre 1774 au trimestre précédent.

Profil des bénéficiaires : Concernant les personnes soumises *au nouveau régime*, dans la lignée du trimestre précédent, les hommes représentent toujours 87 % des bénéficiaires d'une aide d'urgence. 11 % d'entre eux ont moins de 18 ans, 69 % se situent dans la fourchette des 18 à 30 ans, et 20 % ont plus de 30 ans. 35 % des personnes ayant sollicité une aide d'urgence sont d'origine et de continent inconnus ; pour le reste, 65 pays de provenance sont recensés, le Nigeria, la Guinée, la Serbie et Monténégro, l'Algérie et la Géorgie arrivant en tête.

La durée de séjour des personnes frappées d'une décision NEM dans le cadre du *nouveau régime* et ayant bénéficié de l'aide d'urgence durant ce trimestre était de moins d'un mois pour 8 %, d'un à six mois pour 21 %, de six mois à un an pour 16 % et de plus d'un an pour 55 % d'entre eux.

4. Coûts de l'aide d'urgence

Coûts de l'aide d'urgence pour les personnes frappées d'une décision NEM dans le cadre du *nouveau régime* : La facture de l'aide d'urgence s'est une nouvelle fois accrue de 10 % sur trois mois (pour passer de 1 065 583 à 1 181 109 francs). 30 % des coûts ressortent au canton de ZH, 18 % au canton de VD¹ et 6 % au canton de BE ainsi que 6 % à celui de SO.

Si le coût moyen par jour et par personne est reparti à la baisse, frais de santé non compris (21 francs contre 22 au trimestre précédent), la durée de perception continue de s'allonger, passant de 59 à 60 jours en l'espace de trois mois.

¹ À noter la forte augmentation des coûts dans le canton de VD, où l'effectif bénéficiaire s'est multiplié par deux, et la durée de perception des prestations par trois en l'espace d'un trimestre. Cette évolution est à mettre probablement sur le compte de l'arrêt du tribunal administratif vaudois du 15 juin 2005, lequel a invalidé les restrictions sur l'aide sociale ordinaire aux personnes frappées d'une décision de NEM entrée en force, restrictions qu'il jugeait dépourvues de bases légales.

Pour sa part, le coût des prestations médicales est resté quasiment inchangé (227 805 francs contre 225 518 au 2^e trimestre). La part des coûts médicaux dans les dépenses d'aide d'urgence s'est, en revanche, rétrécie, repassant sous la barre des 20 % (19 % contre 21 au trimestre précédent).

Les chiffres du 3^e trimestre 2005 indiquent, par ailleurs, un léger recul des forfaits versés aux cantons au titre de l'aide d'urgence (forfait unique de 1800 francs par personne), soit 1'040'400 francs. Par ailleurs, les cantons ont facturé des forfaits pour l'exécution de 26 renvois (1000 francs par renvoi exécuté). Pour cette même période, les frais des cantons étant estimés à 1 181 109 francs, il en résulte un déficit de l'ordre de 114'709 francs à leur charge.

Face à une évolution des dépenses qui pénalise les cantons, la Confédération a jugé nécessaire de revoir le montant de l'indemnité au titre de l'aide d'urgence. Le nouveau forfait tiendra compte de l'évolution des dépenses relatives aux prestations d'aide d'urgence observée jusqu'au 3^e trimestre 2005.

Coûts de l'aide d'urgence engendrés par les personnes soumises au régime transitoire : Se chiffrant à 1 740 951 francs, l'aide d'urgence allouée aux personnes soumises *au régime transitoire* s'inscrit dans le prolongement du 2^e trimestre (soit 1 742 060 francs). A noter que 44 % de cette somme est imputée au canton de ZH, 13 % au canton de VD et 5 % au canton de BE. Si le coût moyen par jour et par personne reste inchangé à 20 francs, la durée de perception des prestations s'établit à 72 jours, soit 2 de plus qu'au trimestre précédent.

Le coût des prestations médicales est resté quasiment inchangé, s'élevant à 376 932 francs (376 587 au 2^e trimestre) ; il s'inscrit toutefois légèrement à la hausse dans les cantons de VD et de BS².

Si l'on tient compte des coûts d'aide d'urgence engendrés par les personnes soumises *au régime transitoire*, les cantons affichent, à l'issue du 3^e trimestre 2005, un déficit de l'ordre de 1 855 660 francs, pour des charges totales de 2 922 060 francs.

Comparaisons intercantionales : Dans 9 cantons les indemnités versées par la Confédération dans le cadre de l'aide d'urgence ne suffisent pas pour couvrir les coûts engendrés par les personnes soumises *au nouveau régime*. En y additionnant les personnes soumises *au régime transitoire*, huit cantons rentrent encore dans leurs frais (AI, GL, GR, NE, NW, OW, TI, ZG).

Si le niveau des dépenses d'aide d'urgence a été sensiblement revu à la baisse dans les cantons de FR, de NE et de SG, il a connu une évolution diamétralement opposée dans les cantons de BL, de LU, de SH, de VD et du VS. Plusieurs facteurs l'expliquent : la baisse, respectivement la hausse du coût moyen des prestations par jour dans le cas des cantons de NE, de LU et du VS ; la fluctuation du nombre de bénéficiaires dans le cas de FR, de SG et de BL. Ces facteurs se cumulent dans le canton de SH, où le nombre de bénéficiaires s'est accru en même temps que le coût des prestations par jour et par personne. Dans le canton de VD enfin, la baisse du coût moyen par jour est compensée par une forte hausse du nombre de bénéficiaires (cf. page 2, note de bas de page 1).

Coûts de structure : L'exploitation, en parallèle, de structures d'accueil d'urgence s'est chiffrée à 1,9 millions de francs, non inscrits à ce jour au bilan des coûts et indemnités.

² Les retards de facturation se répercutent sur les relevés trimestriels des coûts de santé.

5. Sécurité publique

À l'issue du 3^e trimestre 2005, les services de police font état de 342 personnes soumises *au nouveau régime* interpellées pour 468 interventions, dont 48 % (228) pour séjour irrégulier uniquement et 21 % pour infractions à la LStup ou délits contre le patrimoine. Le nombre d'interpellations marque donc une baisse, soit -10 % sur un trimestre, mais le nombre de personnes interpellées a grimpé de 9 %. À noter aussi que les interpellations pour délits à la LStup et infractions contre le patrimoine sont en perte de vitesse pour les personnes soumises *au nouveau régime*, puisqu'on en dénombrait 101 au 3^e trimestre contre 121 au trimestre précédent.

Constat encourageant du côté des personnes soumises *au régime transitoire*, le nombre d'interpellations comme le nombre de personnes appréhendées ont diminué au cours du trimestre sous revue. Les interpellations pour séjour irrégulier uniquement représentent 47 % des interventions, celles pour infractions à la LStup ou délits contre le patrimoine 21 %.

Du côté des personnes soumises *au nouveau régime*, 65 % des interpellations se répartissent entre les cantons d'AG, de BE, de SG, de GE et de ZH. Dans le canton de BS, les chiffres sont en chute libre, pour le nombre d'interpellations comme d'interpellés (respectivement en baisse de 51 % et de 38 %). Il faut toutefois interpréter les écarts avec prudence car les interventions par canton sont parfois très peu nombreuses et certaines opérations de police peuvent influencer fortement le nombre d'interpellations.

Pour les personnes soumises *au nouveau régime* comme pour celles soumises *au régime transitoire*, on ne saurait donc affirmer qu'il y ait une forte corrélation entre exclusion de l'aide sociale et taux de criminalité, ni que cette mesure se soit accompagnée – hormis pour le séjour irrégulier – d'une multiplication des comportements délictuels.

6. Autres observations

Mineurs et mineurs non accompagnés (MNA) : Au cours de la période sous revue, une NEM a été prononcée à l'égard de 12 MNA, dont 2 âgés de 15 ans, 7 de 16 ans et 3 de 17 à 18 ans. 194 mineurs (accompagnés ou non) ont sollicité une aide d'urgence ou ont été appréhendés par les services de police. 37 d'entre eux étaient non accompagnés, dont 8 soumis *au régime transitoire*. Sur ces 37 MNA, on dénombre 1 mineur âgé de moins de 15 ans, 8 de 15 à 17 et 28 de 17 à 18 ans.

Répercussions de la durée de procédure sur la durée de perception des prestations d'aide d'urgence : Au fil des trimestres, on a pu constater que la demande d'aide d'urgence était d'autant moins forte que la procédure débouchait rapidement sur une décision de NEM entrée en force et que, à l'inverse, le taux de recours à une aide d'urgence était plus important que la normale lorsque la procédure d'asile traînait en longueur. Ce constat se vérifie une fois de plus au 3^e trimestre.

Durée de perception des prestations d'aide d'urgence : Près des deux tiers de l'ensemble des personnes qui ont reçu une décision NEM entrée en force depuis le 1.4.2004 n'ont jamais perçu d'aide d'urgence.

Dans le tiers restant, 70 % des bénéficiaires n'en sont pas à leur première demande d'aide d'urgence. Le recours répété à l'aide d'urgence est donc en progression. Une double tendance se dessine ainsi pour un certain nombre de personnes : d'une part, l'allongement de la durée de perception des prestations et, de l'autre, un recours répété à l'aide d'urgence. En effet, sur les 830 personnes qui ont touché de l'aide d'urgence au 3^e trimestre, 63 % d'entre elles figuraient déjà dans les chiffres du 2^e trimestre (taux inchangé).

Plus généralement, force est de constater que la durée de perception des prestations s'est progressivement allongée suite à l'introduction de la mesure d'exclusion : elle est de 60 jours en moyenne au 3^e trimestre 2005 ; elle atteint 174 jours en moyenne pour les personnes ayant sollicité une aide d'urgence au 3^e trimestre³.

Exécution du renvoi possible : 60 % environ des bénéficiaires d'une aide d'urgence recensés au 3^e trimestre 2005 sont originaires de pays dans lesquels l'exécution du renvoi sous contrainte n'est possible que sous des conditions draconiennes et pour lesquels l'établissement de l'identité et la délivrance de documents de voyage posent problème.

Impact de la mesure d'exclusion en termes de séjours et de départs sur les personnes soumises au nouveau régime : Au cours du trimestre sous revue, 13,5 % des 1788 personnes concernées par une décision de NEM notifiée au 2^e trimestre 2004 ont bénéficié d'une aide d'urgence et/ou été interpellées par les services de police, soit plus d'1 % de moins qu'au trimestre précédent (14,8 %). Ce taux est de 13,8 % pour les 1185 décisions de NEM entrées en force au 3^e trimestre 2004, contre 15,5 % au trimestre précédent. Si les chiffres reculent lentement, une tendance se confirme cependant trimestre après trimestre : le nombre de bénéficiaires d'une aide d'urgence ou de personnes interpellées par la police diminuent proportionnellement à l'ancienneté des décisions entrées en force.

Impact de la mesure d'exclusion en termes de séjours et de départs sur les personnes soumises au régime transitoire : Sur les 1204 personnes recensées, 17 % figurent pour la première fois sur les formulaires d'aide d'urgence ou de police, alors qu'11 % d'entre elles apparaissaient déjà dans les chiffres du trimestre précédent et 8 % dans les chiffres du 1^{er} trimestre 2005. 64 % des personnes recensées reviennent dans les chiffres des trois trimestres.

Après avoir diminué de 13 % au trimestre précédent, le nombre de personnes (soumises *au régime transitoire*) recensé n'a perdu que 4 % au 3^e trimestre. Par ailleurs, sur 1440 personnes comptabilisées au 1^{er} trimestre 2005, 39 % ont, depuis lors, quitté le territoire ou sont passées à la clandestinité. Ce taux est de 28 % pour les 1254 personnes recensées au 2^e trimestre. Enfin, 92 personnes qui figuraient déjà dans les formulaires du 1^{er} trimestre sont réapparues après être passées à la clandestinité au 2^e trimestre.

Le nombre des bénéficiaires d'une aide d'urgence et ceux interpellés par les services de police se réduit au même rythme ou presque. Au cours du trimestre sous revue, on dénombre ainsi 1067 personnes ayant bénéficié de prestations d'aide d'urgence et dont la décision de NEM était déjà entrée en force au 1.4.2004. 77 % d'entre elles apparaissaient déjà dans les bénéficiaires du 2^e trimestre 2005 ; 67 % reviennent même dans les chiffres des trois premiers trimestres de l'année. Par ailleurs, 57 personnes qui avaient sollicité une aide d'urgence au 1^{er} trimestre 2005 y ont recouru une nouvelle fois après avoir fait l'impasse sur le 2^e trimestre.

Aide aux retours effectués à partir des centres d'enregistrement de la Confédération (REZ) : Lancé par l'ODM en mars 2005, le programme REZ s'adresse aux requérants d'asile qui choisissent de retirer leur demande, mais aussi à ceux frappés d'une décision de NEM pour autant que la décision ne soit pas encore entrée en force. Il comprend trois volets : le conseil en vue du retour, l'organisation du départ et une aide financière. Concrètement, le

³ La durée moyenne de perception de l'aide d'urgence est de 174 jours pour les bénéficiaires recensés au 3^e trimestre 2005. Elle est nettement inférieure calculée sur six trimestres, à savoir 95 jours en moyenne (contre 83 au trimestre précédent). Sachant que la durée de perception se définit comme la durée écoulée entre le 1^{er} avril 2004 et la date de prise en charge, la durée maximale de perception s'allonge au fil des trimestres. C'est précisément pourquoi la moyenne sera plus faible calculée sur l'ensemble des trimestres que sur le seul trimestre en cours. La durée de perception par trimestre de 60 jours se calcule en fonction de la durée maximale de perception par trimestre, c'est-à-dire 92 jours au maximum par personne.

centre propose aux intéressés un service de conseils personnalisés permettant de faire le point sur leur situation et sur leurs perspectives d'avenir.

Entre les mois de mars et de septembre 2005, 382 personnes se sont inscrites à ce programme et, à ce jour, 277 ont officiellement quitté la Suisse par ce moyen. Les inscrits proviennent majoritairement de pays dans lesquels l'exécution du renvoi ne pose pas de problèmes techniques, à savoir de pays qui n'entravent pas la procédure d'obtention de documents de voyage ou avec lesquels un accord de réadmission a été conclu.

7. Impressum

Équipe de rédaction du domaine de direction Nationalité, Intégration et Subventions fédérales, Office fédéral des migrations :

- Simone Bischoff
- Karin Zürcher
- Marie-Pascale Bagnoud
- Petra Graf
- Martin Michel
- Isabelle Schenker

Traduction

- Marloes Vidalis-Frei, Traductrice ETI (traduction française)

Groupe d'accompagnement interne

- Procédure d'asile : Christian Zumwald
- Entrée, séjour & retour : Christoph Feldmann, Peter Wenger

Groupe d'accompagnement externe

- CDAS Albert Weibel, SO
- CDAS Gérald Rohrbach, VD
- CDS Patrick Bodenmann, PMU Lausanne - Polyclinique Médicale Universitaire, VD
- ASM Erich Dürst, VD
Adrian Baumann, ZH
- CCPCS Karin Keller, KAPO ZH
- CSIAS Ruedi Hofstetter, ZH
- Asyl-Organisation Zürich Thomas Kunz
- Office des étrangers TG Rolf Bruderer
- Département de l'Intérieur AG Andreas Bamert-Rizzo

8. Annexes

	page
<u>Annexe I</u> Aperçu des chiffres-clés	9
<u>Annexe II</u> Décisions de NEM EF par nationalité	10
<u>Annexe III</u> Décisions de NEM EF par durée de procédure	11
<u>Annexe IV</u> Aide d'urgence : durée moyenne de perception des prestations par canton et par trimestre	12
<u>Annexe V</u> Aide d'urgence : effectif bénéficiaire d'une aide d'urgence dans l'effectif NEM EF attribué par canton (frais de santé non compris)	13
<u>Annexe VIa</u> Coût de l'aide d'urgence (effectifs RT NON COMPRIS)	14
<u>Annexe VIb</u> Coût de l'aide d'urgence (effectifs RT COMPRIS)	15
<u>Annexe VIc</u> Coût de l'aide d'urgence (effectifs RT UNIQUEMENT)	16
<u>Annexe VII</u> Coût des structures d'accueil au 3 ^e trimestre 2005	17
<u>Annexe VIIIa</u> Bilan des coûts et indemnités, aperçu sur cinq trimestres sur la base d'un forfait au titre de l'aide d'urgence de 600 francs	18
<u>Annexe VIIIb</u> Bilan des coûts et indemnités, aperçu sur cinq trimestres sur la base d'un forfait au titre de l'aide d'urgence de 1800 francs à compter du 1 ^{er} janvier 2005	18
<u>Annexe IXa</u> Sécurité publique (effectifs RT NON COMPRIS)	19
<u>Annexe IXb</u> Sécurité publique (effectifs RT COMPRIS)	22
<u>Annexe IXc</u> Sécurité publique (effectifs RT UNIQUEMENT)	25

Annexe I : Aperçu des chiffres-clés

	Q2-04	Q3-04	Q4-04	Q1-05	Q2-05	Q3-05	Total
1a NEM exécutoires	1'788	1'185	831	646	642	578	5'670
1b NEM exécutoires cumulées	1'788	2'973	3'804	4'450	5'092	5'670	
2a Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'aide d'urgence	1'072'800	711'000	498'600	1'162'800	1'155'600	1'040'400	5'641'200
2b Indemnités cumulées allouées par la Confédération dans le cadre de l'aide d'urgence	1'072'800	1'783'800	2'282'400	3'445'200	4'600'800	5'641'200	
3a Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'exécution des renvois	2'000	23'000	30'000	60'000	35'000	26'000	176'000
3b Indemnités cumulées allouées par la Confédération dans le cadre de l'exécution des renvois	2'000	25'000	55'000	115'000	150'000	176'000	
4 NEM en rapport avec l'aide d'urgence (nouveaux cas)	394	713	649	746	727	830	1'916*
5 Dépenses liées à l'aide d'urgence en faveur des nouveaux cas (frais médicaux non compris)	234'866	590'717	597'484	721'821	840'065	953'304	3'938'257
6a Dépenses liées à l'aide d'urgence en faveur des nouveaux cas (frais médicaux compris)	253'429	776'351	697'436	866'595	1'065'583	1'181'108	4'840'502
6b Dépenses cumulées liées à l'aide d'urgence en faveur des nouveaux cas (frais médicaux compris)	253'429	1'029'780	1'727'216	2'593'811	3'659'394	4'840'502	
7 Total des jours de soutien (nouveaux cas)	9'750	26'962	27'440	35'903	38'065	44'480	182'600
8a Dépenses moyennes par jour/personne en faveur des nouveaux cas (frais médicaux non compris)	24	22	22	20	22	21	
8b Durée moyenne de perception des prestations par personne en faveur des nouveaux cas (pour le trimestre sous revue)	-	32	48	54	59	60	
9a Solde des indemnités moins les frais (2a+3a-6a)	821'371	-42'351	-168'836	356'205	125'017	-114'708	976'698
9b Solde des indemnités moins les frais cumulés	821'371	779'020	610'184	966'389	1'091'406	976'698	
10 Dépenses structurelles	590'354	917'824	922'500	1'681'376	1'632'155	1'939'257	7'683'466
11 NEM en rapport avec l'aide d'urgence (effectifs RT)	-	-	-	1'178	1'047	1'067	1'542*
12 Dépenses liées à l'aide d'urgence en faveur des effectifs RT (frais médicaux non compris)	-	-	-	1'474'078	1'365'473	1'364'019	4'203'570
13a Dépenses liées à l'aide d'urgence en faveur des effectifs RT (frais médicaux compris)	-	-	-	1'667'537	1'742'060	1'740'951	5'150'548
13b Dépenses cumulées liées à l'aide d'urgence en faveur des effectifs RT (frais médicaux compris)	-	-	-	1'667'537	3'409'597	5'150'548	
14 Total des jours de soutien (effectifs RT)	-	-	-	72'442	67'715	68'431	208'588
15a Dépenses moyennes par jour/personne en faveur des effectifs RT (frais médicaux non compris)	-	-	-	20	20	20	
15b Durée moyenne de perception des prestations par personne en faveur des effectifs RT (pour le trimestre sous revue)	-	-	-	65	70	72	
16 Interpellations policières (nouveaux cas)	265	409	553	668	524	468	
17 Personnes interpellées (nouveaux cas)	200	292	360	385	313	342	
19 Interpellations policières (effectifs RT)	-	-	-	765	554	375	
20 Personnes interpellées (effectifs RT)	-	-	-	529	426	286	

* Les personnes interpellées sur plus d'un trimestre ne sont comptées qu'une seule fois.

Annexe II: décisions de NEM EF par nationalité

Nationalité	2 ^e tri- mestre 2004		3 ^e tri- mestre 2004		4 ^e tri- mestre 2004		1 ^{er} tri- mestre 2005		2 ^e tri- mestre 2005		3 ^e tri- mestre 2005		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Origine inconnue	424	23,7	262	22,1	119	14,3	79	12,2	89	13,9	96	16,6	1069	18,8
Serbie et Monté- négro	146	8,2	110	9,3	83	10,0	63	9,8	111	17,3	100	17,3	613	10,8
Bulgarie	61	3,4	83	7,0	72	8,7	66	10,2	60	9,3	36	6,2	378	6,7
Géorgie	75	4,2	68	5,7	64	7,7	41	6,3	26	4,0	47	8,1	321	5,7
Guinée	122	6,8	46	3,9	27	3,2	20	3,1	39	6,1	19	3,3	273	4,8
Nigeria	96	5,4	59	5,0	37	4,5	31	4,8	23	3,6	25	4,3	271	4,8
Algérie	94	5,3	46	3,9	37	4,5	28	4,3	22	3,4	22	3,8	249	4,4
Russie	45	2,5	32	2,7	37	4,5	16	2,5	20	3,1	8	1,4	158	2,8
Turquie	38	2,1	32	2,7	30	3,6	22	3,4	27	4,2	33	5,7	182	3,2
Macédoine	44	2,5	14	1,2	18	2,2	28	4,3	21	3,3	6	1,0	131	2,3
Bosnie et Herzégovine	32	1,8	33	2,8	14	1,7	20	3,1	13	2,0	15	2,6	127	2,2
Arménie	35	2,0	10	0,8	24	2,9	9	1,4	10	1,6	8	1,4	96	1,7
Irak	13	0,7	17	1,4	13	1,6	16	2,5	13	2,0	11	1,9	83	1,5
Cameroun	21	1,2	17	1,4	6	0,7	2	0,3	14	2,2	10	1,7	70	1,2
Autres (3 ^e tri- mestre 05: 48 nationalités)	542	30,3	356	30,0	250	30,1	205	31,7	154	24,0	142	24,7	1649	29,1
Total	1788	100	1185	100	831	100	646	100	642	100	578	100	5670	100

Annexe III:
Décisions de NEM EF par durée de procédure

Durée de procédure (jours)	2 ^e tri-mestre 2004		3 ^e tri-mestre 2004		4 ^e tri-mestre 2004		1 ^{er} tri-mestre 2005		2 ^e tri-mestre 2005		3 ^e tri-mestre 2005		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
≥ 730	27	1,5	50	4,2	22	2,6	41	6,3	30	4,7	37	6,4	207	3,6
366 - 729	102	5,7	86	7,3	55	6,6	52	8,1	27	4,2	34	5,9	356	6,3
181 - 365	226	12,6	187	15,8	136	16,4	84	13	37	5,8	29	5,0	699	12,3
30 - 180	1'117	62,5	534	45,1	348	41,9	292	45,2	382	59,5	313	54,1	2'986	52,7
1 - 29	316	17,7	328	27,7	270	32,5	177	27,4	166	25,8	165	28,6	1'422	25,1
Total	1'788	100	1'185	100	831	100	646	100	642	100	578	100	5'670	100

Annexe IV: Aide d'urgence – durée moyenne de perception des prestations, par canton et par trimestre

Canton	2 ^e trimestre 04		3 ^e trimestre 04		4 ^e trimestre 04		1 ^{er} trimestre 05		2 ^e trimestre 05		3 ^e trimestre 05	
	Effectif	Durée moyenne de perception	Effectif	Durée moyenne de perception	Effectif	Durée moyenne de perception	Effectif	Durée moyenne de perception	Effectif	Durée moyenne de perception	Effectif	Durée moyenne de perception
AG	21	4.3	12	3.8	5	7.4	30	22.8	40	28.2	61	48.4
AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
AR	3	12.3	3	38	0	0	4	44	1	3	2	61.5
BE	72	23	83	21.1	79	34.4	103	41.7	66	52.6	64	45.8
BL	8	9.4	17	37.1	19	39.7	27	47.4	27	60	31	63.9
BS	4	44.5	8	44.4	4	32.2	6	61.5	7	67.7	8	89.1
FR	21	6.5	20	16.4	16	35.6	16	67.6	18	61.5	10	56.7
GE	16	6.5	22	21.4	32	#données	41	37.4	40	43.7	49	47.2
GL	0	0	3	19	1	10	0	0	0	0	1	7.0
GR	0	0	0	0	0	0	2	5	2	16	1	20.0
JU	0	0	1	92	1	77	2	3.5	3	29	5	46.0
LU	5	2.8	10	23.1	9	24.4	11	43.4	16	46.1	15	58.8
NE	17	24.1	29	21.6	10	22.4	19	54	16	55.4	14	11.8
NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	32.5
OW	2	#données	0	0	6	#données	3	0	4	10.5	2	42.0
SG	2	2	55	50.7	20	45.9	20	38.2	34	52.7	26	48.2
SH	6	8.2	15	61.2	11	58.7	11	47.1	14	62.8	19	68.3
SO	22	19.2	31	43.4	43	48.1	39	63.5	38	73.8	38	84.1
SZ	7	7.6	3	5	9	39.7	7	38.3	5	31.6	4	3.8
TG	7	38.4	6	44.8	2	15.5	8	32.5	4	56.8	1	92.0
TI	21	24.4	5	56.4	8	22.2	7	51.3	4	32.3	2	37.0
UR	3	#données	1	2	0	0	0	0	2	46	2	92.0
VD	18	2.8	33	33.2	25	31.5	28	38.9	44	34.4	105	52.2
VS	18	13.9	22	25.7	11	46	14	36.3	15	47.1	16	56.6
ZG	0	#données	0	0	2	#données	0	0	0	0	0	0.0
ZH	121	#données	247	#données	254	67.6	272	68.5	247	74.6	258	73.5
Total	394	#données	626	31.6	567	48.4	670	53.6	647	58.8	736	60.4

Annexe V: Effectif bénéficiaire d'une aide d'urgence dans l'effectif NEM EF attribué, par canton (frais de santé non compris)

Canton	2 ^e trimestre 04			3 ^e trimestre 04			4 ^e trimestre 04			1 ^{er} trimestre 05			2 ^e trimestre 05			3 ^e trimestre 05		
	Effectif attribué	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%
AG	159	21	13.2	272	12	4.4	345	5	1.4	387	30	7.8	441	40	9.1	497	61	12.3
AI	6	0	0	6	0	0	6	0	0	6	0	0	6	0	0	7	0	0.0
AR	10	3	30	17	3	17.6	23	0	0	26	4	15.4	30	1	3.3	34	2	5.9
BE	249	72	28.9	436	83	19	551	79	14.3	644	103	16	722	66	9.1	787	64	8.1
BL	77	8	10.4	117	17	14.5	147	19	12.9	166	27	16.3	183	27	14.8	196	31	15.8
BS	27	4	14.8	60	8	13.3	80	4	5	92	6	6.5	107	7	6.5	125	8	6.4
FR	54	21	38.9	75	20	26.7	99	16	16.2	114	16	14	129	18	14	139	10	7.2
GE	79	16	20.3	130	22	16.9	154	32	20.8	186	41	22	208	40	19.2	237	49	20.7
GL	9	0	0	16	3	18.8	17	1	5.9	21	0	0	23	0	0	25	1	4.0
GR	53	0	0	78	0	0	104	0	0	121	2	1.7	136	2	1.5	145	1	0.7
JU	13	0	0	30	1	3.3	39	1	2.6	48	2	4.2	60	3	5	61	5	8.2
LU	96	5	5.2	147	10	6.8	202	9	4.5	239	11	4.6	274	16	5.8	306	15	4.9
NE	41	17	41.5	64	29	45.3	93	10	10.8	107	19	17.8	119	16	13.4	135	14	10.4
NW	8	0	0	11	0	0	14	0	0	18	0	0	21	0	0	28	2	7.1
OW	6	2	33.3	9	0	0	12	6	50	15	3	20	19	4	21.1	22	2	9.1
SG	122	2	1.6	186	55	29.6	230	20	8.7	282	20	7.1	327	34	10.4	353	26	7.4
SH	24	6	25	43	15	34.9	50	11	22	56	11	19.6	64	14	21.9	72	19	26.4
SO	51	22	43.1	100	31	31	134	43	32.1	154	39	25.3	173	38	22	196	38	19.4
SZ	14	7	50	43	3	7	66	9	13.6	71	7	9.9	91	5	5.5	99	4	4.0
TG	42	7	16.7	64	6	9.4	94	2	2.1	119	8	6.7	137	4	2.9	151	1	0.7
TI	89	21	23.6	114	5	4.4	154	8	5.2	190	7	3.7	230	4	1.7	263	2	0.8
UR	11	3	27.3	15	1	6.7	19	0	0	21	0	0	23	2	8.7	25	2	8.0
VD	120	18	15	220	33	15	287	25	8.7	324	28	8.6	388	44	11.3	457	105	23.0
VS	65	18	27.7	116	22	19	136	11	8.1	154	14	9.1	186	15	8.1	204	16	7.8
ZG	22	0	0	29	0	0	36	2	5.6	46	0	0	56	0	0	66	0	0.0
ZH	340	121	35.6	573	247	43.1	710	254	35.8	841	272	32.3	935	247	26.4	1034	258	25.0
#canton	1	0	0	2	0	0	2	0	0	2	0	0	4	0	0	6	0	0.0
TOTAL	1788	394	22	2973	626	21.1	3804	567	14.9	4450	670	15.1	5092	647	12.7	5670	736	13.0

Annexe Via: Coût de l'aide d'urgence du 3e trimestre 2005, effectifs RT NON COMPRIS⁴

Canton	Effectif bénéficiaire	Effectif bénéficiaire (frais de santé non compris)	Nombre total de jours de perception	Coût (frais de santé non compris)	Coût moyen par jour et par personne	Frais de santé	Coût (frais de santé compris)	Effectif NEM attribué	Indemnités féd. d'aide d'urgence – 3 ^e trimestre 05 (1'800.--NEM)	Bilan des coûts et indemnités fédérales (frais de santé compris)
AG	61	61	2'951	51'617	17	2'036	53'653	56	100'800	47'147
AI	0	0	0	0	0	0	0	1	1'800	1'800
AR	2	2	123	3'076	25	0	3'076	4	7'200	4'124
BE	79	64	2'928	53'058	18	26'326	79'384	65	117'000	37'616
BL	34	31	1'982	62'495	32	11'756	74'251	13	23'400	-50'851
BS	9	8	713	7'711	11	5'395	13'106	18	32'400	19'294
FR	12	10	567	29'668	52	1'306	30'974	10	18'000	-12'974
GE	50	49	2'313	37'505	16	2'059	39'564	29	52'200	12'636
GL	1	1	7	126	0	0	126	2	3'600	3'474
GR	6	1	20	1'960	98	1'110	3'070	9	16'200	13'130
JU	7	5	230	9'200	40	3'972	13'172	1	1'800	-11'372
LU	15	15	882	33'420	38	1'941	35'361	32	57'600	22'239
NE	16	14	165	8'521	52	2'254	10'775	16	28'800	18'025
NW	2	2	65	6'695	0	0	6'695	7	12'600	5'905
OW	2	2	84	2'574	31	0	2'574	3	5'400	2'826
SG	27	26	1'254	29'936	24	12'186	42'122	26	46'800	4'678
SH	19	19	1'297	53'177	41	0	53'177	8	14'400	-38'777
SO	40	38	3'194	71'461	22	3'239	74'700	23	41'400	-33'300
SZ	4	4	15	282	19	0	282	8	14'400	14'118
TG	3	1	92	1'559	17	1'399	2'958	14	25'200	22'242
TI	3	2	74	2'053	28	1'439	3'492	33	59'400	55'908
UR	2	2	184	9'200	50	0	9'200	2	3'600	-5'600
VD	112	105	5'478	131'479	24	85'160	216'639	69	124'200	-92'439
VS	30	16	905	40'725	45	10'230	50'955	18	32'400	-18'555
ZG	5	0	0	0	0	2'103	2'103	10	18'000	15'897
ZH	290	258	18'957	305'806	16	53'894	359'700	99	178'200	-181'500
#canton	0	0	0	0	0	0	0	2	3'600	3'600
TOTAL	83111	736	44'480	953'304	21	227'805	1'181'109	578	1'040'400	-140'709

[1] Une personne ayant sollicité une aide d'urgence dans deux cantons est comptée en double.

⁴ Les indemnités dans le cadre de l'exécution des renvois ne sont pas compris (total 26'000 francs au 3^e trimestre 2005)

Annexe Vlb: Coût de l'aide d'urgence, effectifs RT (c'est-à-dire NEM EF avant le 1.4.2004) COMPRIS⁵

Canton	Effectif bénéficiaire	Effectif bénéficiaire (frais de santé non compris)	Nbre total de jours de perception	Coût (frais de santé non compris)	Coût moyen par jour et par personne	Frais de santé	Coût (frais de santé compris)	Effectif NEM attribué	Indemnité féd. d'aide d'urgence - 3e trimestre (1'800.--.NEM)	Bilan des coûts et indemnités fédérales
AG	129	124	6'905	120'307	17	14'789	135'096	56	100'800	-34'296
AI	2	1	16	152	10	381	533	1	1800	1'267
AR	7	7	583	14'581	25	3'840	18'421	4	7'200	-11'221
BE	144	110	6'308	123'150	20	41'497	164'647	65	117'000	-47'647
BL	74	65	3'862	121'393	31	34'305	155'698	13	23'400	-132'298
BS	14	13	982	13'223	13	37'102	50'325	18	32'400	-17'925
FR	34	27	2'147	87'270	41	7'139	94'409	10	18'000	-76'409
GE	112	111	4'811	91'161	19	7'123	98'284	29	52'200	-46'084
GL	1	1	7	126	18	0	126	2	3'600	3'474
GR	10	1	20	1'960	98	2'269	4'229	9	16'200	11'971
JU	9	5	230	9'200	40	5'234	14'434	1	1800	-12'634
LU	33	30	1'988	69'332	35	7'402	76'734	32	57'600	-19'134
NE	19	17	184	9'477	52	2'317	11'794	16	28'800	17'006
NW	2	2	65	6'695	103	0	6'695	7	12'600	5'905
OW	2	2	84	2'574	31	0	2'574	3	5'400	2'826
SG	50	49	3'143	71'453	23	25'365	96'818	26	46'800	-50'018
SH	34	34	2'404	98'564	41	0	98'564	8	14'400	-84'164
SO	76	70	6'263	148'734	24	19'595	168'329	23	41'400	-126'929
SZ	6	5	68	1'018	15	14'610	15'628	8	14'400	-1'228
TG	16	12	958	17'504	18	9'143	26'647	14	25'200	-1'447
TI	11	9	718	19'918	28	6'549	26'467	33	59'400	32'933
UR	2	2	184	9'200	50	0	9'200	2	3'600	-5'600
VD	223	198	10'597	260'993	25	178'217	439'210	69	124'200	-315'010
VS	47	21	1'337	60'165	45	13'939	74'104	18	32'400	-41'704
ZG	25	12	1'043	6'396	6	8'481	14'877	10	18'000	3'123
ZH	817	753	58'953	952'777	16	165'440	1'118'217	99	178'200	-940'017
#canton	0	0	0	0	0	0	0	2	3'600	3'600
TOTAL	1829113	1'681	113'860	2'317'323	20	604'737	2'922'060	578	1040400	-1'881'660

[1] Deux personnes ayant sollicité une aide d'urgence dans deux cantons sont comptées en double.

⁵ Les indemnités dans le cadre de l'exécution des renvois ne sont pas compris (total 26'000 francs au 3^e trimestre 2005)

Annexe VIc: Coût de l'aide d'urgence, effectifs RT UNIQUEMENT (c'est-à-dire NEM EF avant le 1.4.2004)

Canton	Effectif bénéficiaire	Effectif bénéficiaire (frais de santé non compris)	Nbre total de jours de perception	Coût (frais de santé non compris)	Coût moyen par jour et par personne	Frais de santé	Coût (frais de santé compris)	Effectif NEM attribué	Indemnités féd. d'aide d'urgence – 3 ^e trimestre 05	Bilan des coûts et indemnités fédérales (frais de santé compris)
AG	68	63	3'954	68'690	17	12'753	81'443	X	0	-81'443
AI	2	1	16	152	10	381	533	X	0	-533
AR	5	5	460	11'505	25	3'840	15'345	X	0	-15'345
BE	65	46	3'380	70'092	21	15'171	85'263	X	0	-85'263
BL	40	34	1'880	58'898	31	22'549	81'447	X	0	-81'447
BS	5	5	463	5'512	12	31'707	37'219	X	0	-37'219
FR	22	17	1'580	57'602	36	5'833	63'435	X	0	-63'435
GE	62	62	2'669	53'656	20	5'064	58'720	X	0	-58'720
GL	0	0	0	0	0	0	0	X	0	0
GR	4	0	0	0	0	1'159	1'159	X	0	-1'159
JU	2	0	0	0	0	1'262	1'262	X	0	-1'262
LU	18	15	1'106	35'912	32	5'461	41'373	X	0	-41'373
NE	3	3	19	956	50	63	1'019	X	0	-1'019
NW	0	0	0	0	0	0	0	X	0	0
OW	0	0	0	0	0	0	0	X	0	0
SG	23	23	1'889	41'517	22	13'179	54'696	X	0	-54'696
SH	15	15	1'107	45'387	41	0	45'387	X	0	-45'387
SO	36	32	1'755	77'273	44	16'356	93'629	X	0	-93'629
SZ	2	1	53	736	0	14'610	15'346	X	0	-15'346
TG	13	11	866	15'945	18	7'744	23'689	X	0	-23'689
TI	8	7	644	17'865	28	5'110	22'975	X	0	-22'975
UR	0	0	0	0	0	0	0	X	0	0
VD	111	93	5'119	129'514	25	93'057	222'571	X	0	-222'571
VS	17	5	432	19'440	45	3'709	23'149	X	0	-23'149
ZG	20	12	1'043	6'396	6	6'378	12'774	X	0	-12'774
ZH	527	495	39'996	646'971	16	111'546	758'517	X	0	-758'517
∑canton	0	0	0	0	0	0	0	X	0	0
TOTAL	102911	945	68'431	1'364'019	20	376'932	1'740'951	X	0	-1'740'951

[1] Une personne ayant sollicité une aide d'urgence dans deux cantons est comptée en double.

Annexe VII:
Coût des structures d'accueil au 3^e trimestre 2005

Canton	Capacité d'accueil	Coût (exploitation, encadrement) en francs	Remarques
AG	72	66'255	Logements collectifs de Villnachern (hommes) et de Birr (familles)
AI	7	2'655	Foyer de Bleiche
BE	50	167'014	Centre d'accueil minimal de Stafelalp
FR	20	44'587	Centre de la Poya, Pavillon NEM
GE	80	162'825	Logements d'urgence, Hospice Général
GR	10	26'721	Strafanstalt Realta
JU	4	7'200	Foyer 1 ^{er} accueil Belfond
LU	15	11'000	Maison à Ibach
SO	10	4'300	Logements de secours de Bellach
SZ	12	5'425	Abris de protection civile de Chaltbach
TG	11	17'535	Foyer d'accueil transitoire, Fondation Peregrina
TI	50	10'584	Abris de protection civile de Biasca
UR	6	1'200	Appartement de 3 pièces
VD	35+165	434'457 ⁶	Abris de protection civile à Lausanne et Structures d'aide d'urgence FAREAS
ZG		27'860	Centre d'aide d'urgence
ZH		949'639 ⁷	Structures d'accueil NEM à Uster, Adliswil, Aspholz et Ober Halden, logements aménagés dans les communes
Total		1'939'257	

⁶ Les autorités vaudoises précisent que la forte hausse des coûts enregistrée sur un trimestre est essentiellement imputable à l'arrêt du Tribunal administratif cantonal du 15 juin 2005. En substance, cette décision rétablit les personnes frappées d'une décision de NEM exécutoire dans leur droit à l'aide sociale ordinaire accordée aux requérants d'asile, estimant que l'octroi de prestations d'aide d'urgence est dépourvu de base légale. Le nombre de demandes d'aide d'urgence a explosé suite à cet arrêt.

À noter également, dans le canton de VD, la rectification des chiffres du 2^e trimestre, auxquels s'ajoute un montant de 58 000 francs engagés par la FAREAS au titre de coûts structurels, omis par mégarde dans le précédent relevé des coûts. Cette rectification porte les coûts structurels du canton de VD à 211 591 francs pour le 2^e trimestre, soit 1 690 155 pour l'ensemble des cantons.

⁷ Y compris une estimation des coûts structurels dans plusieurs communes, qui n'étaient pas en mesure d'établir dans les délais le relevé des coûts.

Annexe VIIIa:

Coût de l'aide d'urgence – Aperçu sur six trimestres (du 2^e trimestre 2004 au 3^e trimestre 2005) sur la base d'un forfait au titre de l'aide d'urgence de 600 francs

	2 ^e trimestre 2004	3 ^e trimestre 2004	4 ^e trimestre 2004	1 ^{er} trimestre 2005	2 ^e trimestre 2005	3 ^e trimestre 2005	Total
Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'aide d'urgence	1'073'000	711'000	499'000	388'000	385'000	347'000	3'403'000
Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'exécution des renvois	2'000	23'000	30'000	60'000	35'000	26'000	176'000
Coût de l'aide d'urgence individuelle couvert par les cantons (frais de santé compris)	- 253'000	- 776'000	- 697'000	- 867'000	- 1'066'000	- 1'181'000	- 4'840'000
Solde	822'000	- 42'000	- 168'000	- 419'000	- 646'000	- 808'000	- 1'261'000
Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'aide d'urgence	1'073'000	711'000	499'000	388'000	385'000	347'000	3'403'000
Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'exécution des renvois	2'000	23'000	30'000	60'000	35'000	26'000	176'000
Coût de l'aide d'urgence individuelle couvert par les cantons (frais de santé compris)	- 253'000	- 776'000	- 697'000	- 2'534'000	- 2'808'000	- 2'922'000	- 9'990'000
Solde	822'000	- 42'000	- 168'000	- 2'086'000	- 2'388'000	- 2'549'000	- 6'411'000

Annexe VIIIb:

Coût de l'aide d'urgence – Aperçu sur six trimestres (du 2^e trimestre 2004 au 3^e trimestre 2005) sur la base d'un forfait au titre de l'aide d'urgence de 1800 francs à compter du 1^{er} janvier 2005

	2 ^e trimestre 2004	3 ^e trimestre 2004	4 ^e trimestre 2004	1 ^{er} trimestre 2005	2 ^e trimestre 2005	3 ^e trimestre 2005	Total
Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'aide d'urgence	1'073'000	711'000	499'000	1'163'000	1'156'000	1'040'000	5'642'000
Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'exécution des renvois	2'000	23'000	30'000	60'000	35'000	26'000	176'000
Coût de l'aide d'urgence individuelle couvert par les cantons (frais de santé compris)	- 253'000	- 776'000	- 697'000	- 867'000	- 1'066'000	- 1'181'000	- 4'840'000
Solde	822'000	- 42'000	- 168'000	356'000	125'000	- 115'000	978'000
Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'aide d'urgence	1'073'000	711'000	499'000	1'163'000	1'156'000	1'040'000	5'642'000
Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'exécution des renvois	2'000	23'000	30'000	60'000	35'000	26'000	176'000
Coût de l'aide d'urgence individuelle couvert par les cantons (frais de santé compris)	- 253'000	- 776'000	- 697'000	- 2'534'000	- 2'808'000	- 2'922'000	- 9'990'000
Solde	822'000	- 42'000	- 168'000	- 1'311'000	- 1'617'000	- 1'856'000	- 4'172'000

Annexe IXa:
Sécurité publique (effectifs RT non compris)

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
AG	37	45	3	20	1	5	1x Recel 1x Lésion corporelle simple 1x Violence et menace 7x Violation de domicile 1x Travail au noir 7x autres 43x #données	0	0	0	5x Signalement 14x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 25x pas d'autres mesures 1x #données
AI	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
AR	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
BE	40	65	55	6	10	2	1x Recel 6x autres 4x inconnu 46x #données	1	8	0	41x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 11x pas d'autres mesures 1x inconnu 2x #données
BL	10	11	11	0	0	3	1x Falsification 2x autres 5x inconnu	0	0	0	3x Signalement 4x pas d'autres mesures 4x autres
BS	22	24	23	0	1	0	1x Violence et menace 23x #données	21	0	1	24x Signalement 1x Autres 1x #données
FR	5	5	1	0	0	1	1x Lésion corporelle simple 1x Violence et menace 2x autres 4x #données	0	0	0	2x Signalement 1x Transfert à l'hôpital / maison de santé 2x autres
GE	50	60	18	0	33	5	2x Recel 3x Violation de domicile 1x Autre délit contre la vie ou la liberté 5x autres 53x #données	2	0	2	29x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures 13x autres 12x inconnu 1x #données
GL	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
GR	13	17	14	1	1	0	1x Violation de domicile 1x autres 16x #données	0	0	4	12x Signalement 1x pas d'autres mesures
JU	1	1	1	0	0	0	1x #données	0	0	0	1x Signalement

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
LU	6	6	5	0	1	1	5x ≠données	0	1	0	4x Signalement 1x inconnu
NE	4	7	6	0	0	2	2x autres 4x ≠données	0	0	0	7x Signalement
NW	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
OW	2	2	1	0	0	0	1x autres 2x ≠données	0	0	1	1x Signalement
SG	33	38	36	1	1	0	38x ≠données	3	0	1	13x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 19x autres
SH	7	10	7	5	0	2	1x Lésion corporelle simple 1x Violence et menace 1x autres 3x ≠données	0	0	0	4x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 4x pas d'autres mesures 1x autres
SO	27	36	35	0	3	0	1x Recel 6x Violation de domicile 4x autres 23x ≠données	0	0	0	35x Signalement 1x ≠données
SZ	7	7	0	5	0	0	1x Violation de domicile 1x autres 7x ≠données	0	0	0	1x Signalement 6x ≠données.
TG	2	2	1	0	1	0	2x ≠données	0	2	0	
TI	3	3	3	0	0	0	3x ≠données	0	0	0	3x Signalement
UR	1	1	0	1	0	0	1x ≠données	0	0	0	1x autres
VD	17	18	7	0	5	6	1x Dégradation du matériel 1x Menace, atteinte à la liberté 1x Violence et menace 1x Autres 14x ≠données	0	1	0	2x Signalement 15x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
VS	7	7	5	1	1	1	1x Lésion corporelle simple 2x autres 1x inconnu 2x ≠données	0	0	4	3x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
ZG	4	4	4	0	0	0	2x Violation de domicile 2x ≠données	1	1	0	2x Signalement

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
ZH	87	99	51	10	6	9	1x Dégradation du matériel 1x Autre délit contre la vie ou la liberté 26x autres 94x #données	16	3	9	26x Signalement 24x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 7x pas d'autres mesures 11x autres 3x #données
Total	385	468	287	50	64	37	2x Dégradation du matériel 5x Recel 1x Falsification 4x Lésion corporelle simple 5x Violence et menace 1x Menace, atteinte à la liberté 20x Violation de domicile 2x Autre délit contre la vie ou la liberté 1x Travail au noir 61x autres 10x inconnu 386x #données	44	16	22	186x Signalement 89x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x Transfert à l'hôpital / maison de santé 53x pas d'autres mesures 52x autres 14x inconnu 15x #données

¹ Par « violation de domicile », on entend toute nuitée passée dans un centre d'accueil de requérants d'asile dans le cadre d'un séjour irrégulier (« dormeurs clandestins »).

² Le nombre important de « #données » (pas de données) est dû au fait que souvent il n'est pas fait mention d'un deuxième motif d'interpellation dans le formulaire.

³ Les personnes interpellées dans plusieurs cantons sont ici comptées plusieurs fois. Dans le texte, en revanche, elles ne sont comptabilisées qu'une seule fois afin de permettre de déterminer le nombre de personnes interpellées dans toute la Suisse (342 personnes frappées d'une NEM dans le cadre du nouveau régime).

Annexe IXb:
Sécurité publique (effectifs RT compris)

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
AG	54	69	5	28	3	5	1x Recel 1x Lésion corporelle simple 1x Violence et menace 14x Violation de domicile 2x Travail au noir 12x autres 66x #données	0	0	0	10x Signalement 22x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 35x pas d'autres mesures 1x autres 1x #données
AI	1	3	0	1	0	0	2x autres 3x #données	0	0	1	2x autres
AR	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
BE	60	91	71	10	14	3	1x Recel 1x Violence et menace 2x Violation de domicile 7x autres 6x inconnu 67x #données	1	9	0	50x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 26x pas d'autres mesures 1x inconnu 2x #données
BL	16	22	22	1	0	3	1x Dégradation du matériel 1x Falsification 4x autres 12x inconnu	1	0	0	7x Signalement 8x pas d'autres mesures 4x autres 2x #données
BS	41	45	44	0	1	0	1x Violence et menace 44x #données	40	0	1	44x Signalement 2x Autres 3x #données
FR	19	20	7	0	5	2	2x Lésion corporelle simple 2x Violence et menace 10x autres 12x #données	1	0	0	13x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x Einweisung in Spital/Heilanstalt 4x autres
GE	104	122	31	0	65	9	3x Recel 11x Violation de domicile 2x Autre délit contre la vie ou la liberté 14x autres 109x #données	3	0	3	61x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 2x pas d'autres mesures 24x autres 28x inconnu 1x #données
GL	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
GR	19	24	16	4	2	1	2x Violation de domicile 1x autres 22x #données	0	0	6	14x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 2x pas d'autres mesures

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
JU	1	1	1	0	0	0	1x ≠données	0	0	0	1x Signalement
LU	15	15	12	0	2	3	1x Lésion corporelle grave 1x Violence et menace 11x ≠données	0	1	1	9x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x autres 1x inconnu
NE	11	18	15	1	0	3	3x autres 14x ≠données	1	0	0	16x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
NW	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
OW	2	2	1	0	0	0	1x autres 2x ≠données	0	0	1	1x Signalement
SG	51	62	58	2	3	1	60x ≠données	5	0	2	18x Signalement 4x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 33x autres
SH	12	16	12	8	0	2	1x Falsification 1x Lésion corporelle simple 1x Violence et menace 2x autres 5x ≠données	0	0	0	8x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 5x pas d'autres mesures 1x autres
SO	40	54	53	0	4	0	1x Recel 6x Violation de domicile 7x autres 37x ≠données	0	0	0	52x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x ≠données
SZ	9	9	0	5	0	1	1x Violation de domicile 2x autres 9x ≠données	0	0	0	2x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 6x ≠données
TG	3	3	1	1	1	1	2x ≠données	0	2	0	1x pas d'autres mesures
TI	3	3	3	0	0	0	3x ≠données	0	0	0	3x Signalement
UR	1	1	0	1	0	0	1x ≠données	0	0	0	1x autres
VD	37	41	18	0	13	9	1x Dégradation du matériel 1x Recel 2x Menace, atteinte à la liberté 1x Violence et menace 2x Autres 35x ≠données	0	1	2	9x Signalement 28x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures
VS	9	10	7	1	1	2	1x Lésion corporelle simple 3x autres 2x inconnu 3x ≠données	0	0	6	4x Mise en détention préventive / Exécution de la peine

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)				Mesures consécutives (BS y compris cumulées)				
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
ZG	15	17	17	0	0	1	3x Violation de domicile 3x autres 10x #données	1	4	2	10x Signalement
ZH	176	195	106	17	15	14	1x Dégradation du matériel 1x Lésion corporelle simple 1x Violence et menace 1x Autre délit contre la vie ou la liberté 50x autres 184x #données	20	4	20	63x Signalement 54x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 10x pas d'autres mesures 17x autres 7x #données
Total	699	843	500	80	129	60	3x Dégradation du matériel 7x Recel 2x Falsification 6x Lésion corporelle simple 1x Lésion corporelle grave 9x Violence et menace 2x Menace, atteinte à la liberté 39x Violation de domicile 3x Autre délit contre la vie ou la liberté 2x Travail au noir 123x autres 20x inconnu 700x #données	73	21	45	330x Signalement 185x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x Transfert à l'hôpital/maison de santé 90x pas d'autres mesures 90x autres 30x inconnu 23x #données

¹ Par « violation de domicile », on entend toute nuitée passée dans un centre d'accueil de requérants d'asile dans le cadre d'un séjour irrégulier (« dormeurs clandestins »).

² Le nombre important de « #données » (pas de données) est dû au fait que souvent il n'est pas fait mention d'un deuxième motif d'interpellation dans le formulaire.

³ Les personnes interpellées dans plusieurs cantons sont ici comptées plusieurs fois. Dans le texte, en revanche, elles ne sont comptabilisées qu'une seule fois afin de permettre de déterminer le nombre de personnes interpellées dans toute la Suisse (628 personnes).

Annexe IXc:
Sécurité publique (effectifs RT uniquement)

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)				Mesures consécutives (BS y compris cumulées)				
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
AG	17	24	2	8	2	0	7x Violation de domicile 1x Travail au noir 5x autres 23x #données	0	0	0	5x Signalement 8x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 10x pas d'autres mesures 1x autres
AI	1	3	0	1	0	0	2x autres 3x #données	0	0	1	2x autres
AR	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
BE	20	26	16	4	4	1	1x Violence et menace 2x Violation de domicile 1x autres 2x inconnu 21x #données	0	1	0	9x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 15x pas d'autres mesures
BL	6	11	11	1	0	0	1x Dégradation du matériel 2x autres 7x inconnu	1	0	0	4x Signalement 4x pas d'autres mesures 2x #données
BS	19	21	21	0	0	0	21x #données	19	0	0	20x Signalement 1x autres 2x #données
FR	14	15	6	0	5	1	1x Lésion corporelle simple 1x Violence et menace 8x autres 8x #données	1	0	0	11x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 2x autres
GE	54	62	13	0	32	4	1x Recel 8x Violation de domicile 1x Autre délit contre la vie ou la liberté 9x autres 56 #données	1	0	1	32x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures 11x autres 16x inconnu
GL	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
GR	6	7	2	3	1	1	1x Violation de domicile 6x #données	0	0	2	2x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures
JU	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
LU	9	9	7	0	1	2	1x Lésion corporelle grave 1x Violence et menace 6x #données	0	0	1	5x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)				Mesures consécutives (BS y compris cumulées)				
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	pers.	Cas									
											1x autres
NE	7	11	9	1	0	1	1x autres 10 #données	1	0	0	9x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
NW	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
OW	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
SG	18	24	22	1	2	1	22x #données	2	0	1	5x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 14x autres
SH	5	6	5	3	0	0	1x Falsification 1x autres 2x #données	0	0	0	4x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures
SO	13	18	18	0	1	0	3x autres 14x #données	0	0	0	17x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
SZ	2	2	0	0	0	1	1x autres 2 #données	0	0	0	1x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
TG	1	1	0	1	0	1		0	0	0	1x pas d'autres mesures
TI	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
UR	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
VD	20	23	11	0	8	3	1x Recel 1x Menace, atteinte à la liberté 1x Autres 21 #données	0	0	2	7x Signalement 13x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures
VS	2	3	2	0	0	1	1x autres 1x inconnu 1x #données	0	0	2	1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
ZG	11	13	13	0	0	1	1x Violation de domicile 3x autres 8x #données	0	3	2	8x Signalement
ZH	89	96	55	7	9	5	1x Lésion corporelle simple 1x Violence et menace 24x autres 90x #données	4	1	11	37x Signalement 30x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 3x pas d'autres mesures 6x autres 4x #données

Canton	Interpellations		Motif (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autres délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
Total	pers.	Cas									
	314	375	213	30	65	23	1x Dégradation du matériel 2x Recel 1x Falsification 2x Lésion corporelle simple 1x Lésion corporelle grave 4x Violence et menace 1x Menace, atteinte à la liberté 19x Violation de domicile 1x Autre délit contre la vie ou la liberté 1x Travail au noir 62x autres 10x inconnu 314x #données	29	5	23	144x Signalement 96x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 37x pas d'autres mesures 38x autres 16x inconnu 8x #données

¹ Par « violation de domicile », on entend toute nuitée passée dans un centre d'accueil de requérants d'asile dans le cadre d'un séjour irrégulier (« dormeurs clandestins »).

² Le nombre important de « #données » (pas de données) est dû au fait que souvent il n'est pas fait mention d'un deuxième motif d'interpellation dans le formulaire.

³ Les personnes interpellées dans plusieurs cantons sont ici comptées plusieurs fois. Dans le texte, en revanche, elles ne sont comptabilisées qu'une seule fois afin de permettre de déterminer le nombre de personnes interpellées dans toute la Suisse (286 personnes RT).